



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et
police (CCDJP)
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
3000 Berne 7

Réf. : MFP/15023079

Lausanne, le 20 décembre 2017

Consultation fédérale sur le projet de stratégie de protection de la Suisse contre les cyber-risques 2018-2022 (SNPC)

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de l'avoir consulté sur le projet de nouvelle version de stratégie de protection de la Suisse contre les cyber-risques (SNPC). Le Conseil d'Etat soutient l'opportunité de compléter la référence nationale dans ce domaine, ce qui permettra aux cantons de décliner des mesures adaptées à leurs particularités et priorités stratégiques. Le Conseil d'Etat estime toutefois difficile de soutenir en l'état la stratégie telle que présentée, dès lors qu'elle comporte encore de nombreux éléments qui demandent à être précisés, notamment sur le plan de leurs conséquences opérationnelles et financières.

Si ce projet couvre l'ensemble des sujets clés de la gestion des cyber-risques selon les bonnes pratiques actuelles, il n'aborde néanmoins pas à ce stade la question de la gouvernance permettant de clarifier la répartition des rôles et responsabilités entre la Confédération et les autres parties prenantes telles que les cantons.

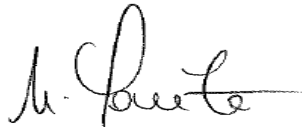
Pour la thématique de la cybercriminalité, comme le fait d'ailleurs également remarquer le président de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) dans sa prise de position, il est à constater que la mention qui en est faite (chap. 2.2.1) ne correspond pas à la définition qui découle de la SNPC 2012-2017 puisque la cybercriminalité est réduite aux infractions patrimoniales. De l'avis du Conseil d'Etat vaudois, cette réduction est inopportune, car elle peut entraîner une mise à l'écart (involontaire) des autorités de poursuite pénale dans des champs d'actions qui ne lui sont pas directement attribués.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat vaudois est d'avis qu'il serait nécessaire de prioriser davantage les éléments constitutifs de la stratégie. Avec ses 30 mesures, organisées dans 10 champs d'actions pour répondre à 7 objectifs stratégiques, cette stratégie ne permet pas, en l'état, une communication facile hors du cercle des spécialistes du domaine. Plusieurs incohérences et erreurs entre le tableau récapitulatif (chap. 4) et les tableaux présentant les mesures (chap. 4.6 et suivants) peuvent d'ailleurs être relevées.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, le Conseil d'Etat vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de sa considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe

- Tableau des commentaires recueillis par circulation au sein du canton

Copies

- OAE
- SG-DIRH
- DSI